



# Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

## Rapport annuel 2016

### Points forts de l'activité de la Commission

- Prise de position concernant la modification de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité LEg)
- Document sur l'introduction d'un congé parental de 24 semaines
- Participation des femmes à la politique / élections fédérales 2015 / étude de médias
- Application par la Suisse de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF

## 1. Activités de la Commission

### 1.1 Prise de position concernant la modification de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité LEg)

Dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la Loi sur l'égalité (mars 2016), la Commission a constaté que les inégalités de traitement des femmes et des hommes sur le marché du travail demeurent flagrantes, bien que le droit à un salaire égal figure dans la Constitution depuis 35 ans et que la Loi sur l'égalité soit entrée en vigueur depuis 20 ans. Les mesures volontaires des entreprises – qui constituaient l'objectif du «Dialogue sur l'égalité des salaires» sont insuffisantes. Il est indispensable de recourir à des mesures à caractère contraignant, assorties de possibilités de contrôle et de sanctions. La Commission soutient la proposition du Conseil fédéral d'obliger les entreprises comptant 50 collaborateurs et plus à procéder à une analyse interne des salaires, qui serait soumise à l'examen d'un organe de contrôle externe. Cependant, la CFQF exige que l'instance qui sera chargée de mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales dispose de compétences permettant réellement d'assurer l'application de celles-ci. En outre, il convient de prendre les mesures propres à faire aussi appliquer l'égalité des salaires dans les entreprises comptant moins de 50 collaborateurs.

On trouvera la prise de position de la CFQF sur le site

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html>

### 1.2 Document sur l'introduction d'un congé parental de 24 semaines

Dans son document d'avril 2016, la CFQF exige l'introduction d'un congé parental de 24 semaines, payé et réglé par la loi, dont une partie serait obligatoirement prise par le père. Le droit au congé parental débute pour les mères après le congé de maternité de 14 semaines et pour les pères après un éventuel congé de paternité à prendre immédiatement après la naissance. Ce congé doit pouvoir être pris dans les douze mois suivant la

naissance de l'enfant. Les parents toucheraient une rente de substitution de 80%, plafonnée à CHF 196.– par jour (état au 1. 1. 2016), dans le cadre des allocations pour perte de gain, comme en bénéficient les personnes qui accomplissent un service militaire ou civil.

La Commission est convaincue qu'un congé parental constitue un investissement judicieux dans l'avenir de toute la société: il profitera aux enfants, aux mères et aux pères, aux familles et à la place économique suisse. Il convient de mettre en place les conditions qui permettront aux deux parents, après la naissance d'un enfant, d'assurer une bonne évolution de leur activité professionnelle et une répartition équitable des tâches. Le congé parental est l'une de ces conditions. Il permet de favoriser l'activité professionnelle des femmes et de lutter contre les stéréotypes de rôle. Il importe de prévoir un congé minimum pour les pères, afin de renforcer leur présence au sein de la famille. Etant donné l'évolution démographique en Europe, il convient de mieux exploiter le vivier de personnel qualifié féminin pour pallier la pénurie qui se dessine dans ce domaine. De meilleures possibilités de concilier vie familiale et activité professionnelle accroissent l'implication et la motivation des travailleuses et travailleurs et réduisent les fluctuations de personnel. Ce faisant, on renforce la place économique suisse. Document de position d'avril 2016:

[www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html](http://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html)

En outre, la CFQF s'est également intéressée à l'initiative populaire fédérale «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille», lancée en mai 2016, ainsi qu'aux interventions parlementaires formulées en 2015/2016 concernant également le sujet du congé parental ou de paternité. La Commission est favorable à un congé de paternité liée à une naissance, mais considère que celui-ci ne saurait remplacer un congé parental payé.

### **1.3 Participation des femmes à la vie politique et élections fédérales de 2015**

#### **1.3.1 Analyse des résultats aux élections fédérales de 2015**

Sur mandat de la CFQF, Werner Seitz a analysé l'évolution de la représentation féminine au niveau fédéral, en la comparant avec ce qui se passe dans les législatifs et exécutifs cantonaux. Lors des élections au Conseil national d'octobre 2015, les femmes ont franchi pour la première fois la barre des 30%: elles représentent 32% des élus, alors qu'en 2011 cette proportion était de 29%; pour la première fois, on avait élu moins de femmes que lors des élections précédentes. En revanche, la représentation féminine au Conseil des Etats n'atteint que la moitié de cette proportion, soit 15,2%. On constate une fois encore que la répartition des élues en fonction des partis demeure inchangée depuis les années 1980. La part des femmes est supérieure à la moyenne dans les partis rouge-vert, et cette part diminue au fur et à mesure que les partis se rapprochent de la droite. Statistiquement, les chances d'être élues des candidates et des candidats s'égalisent: la proportion de femmes élues correspond en gros à celle des candidates.

*Les femmes et les élections fédérales de 2015: l'élan est retombé – avec quelques considérations complémentaires sur les résultats des femmes lors des élections aux parlements et exécutifs cantonaux 2012/2015*

[www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/etudes-et-recommandations.html](http://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/etudes-et-recommandations.html)

### **1.3.2 Analyse des comptes rendus des élections de 2015 dans les médias**

Le 18 octobre 2016 – soit une année après les élections fédérales – ont été publiés les résultats de l'analyse des médias. Les femmes ont-elles autant à dire en politique que les hommes? La réponse dépend notamment de la manière dont les médias les représentent. Accordent-ils une place équivalente aux deux genres, ou contribuent-ils, par leur présentation des faits, à ce que la politique demeure une affaire d'hommes? Une étude commandée par la CFQF et l'Office fédéral de la communication (OFCOM), avec le soutien financier de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR, a examiné comment, dans les quatre dernières semaines avant les élections fédérales de 2015, les médias ont présenté les candidates et candidats. On a effectué une analyse quantitative du contenu de quelques médias choisis de la Suisse alémanique, romande et italienne – journaux imprimés classiques, médias en ligne, contributions vidéo et audio de la SRG SSR – en se concentrant sur la questions suivante: durant ces quatre semaines, quels candidats et candidates, quels partis ont fait l'objet de comptes rendus dans ces médias, à quelle fréquence et sur quels sujets de la campagne électorale? En outre, on a effectué une analyse quantitative et qualitative des illustrations, pour déterminer quelle image des candidates et candidats aux Chambres était présentée. Il s'agissait de répondre aux questions suivantes: quelles sont les images des candidates et candidats – et des femmes et des hommes en général – présentées dans les articles consacrés aux élections? A quelle fréquence, dans quelle proportion et dans quels contextes les candidates et candidats sont-ils représentés? Utilise-t-on des modes de représentation ou des stéréotypes marqués par le genre?

Les résultats de l'étude font apparaître un tableau hétérogène où les progrès côtoient la stagnation. Il faut se féliciter que les textes et images des médias étudiés ne recourent pratiquement plus aux stéréotypes de représentation ou de comportement liés au genre. Cependant, dans toutes les régions linguistiques et tous les types de médias, les candidates sont nettement sous-représentées par rapport à leur présence sur les listes électorales. C'est pourquoi, dans son commentaire sur cette étude, la CFQF demande instamment aux médias d'accorder au moins aux politiciennes, dans leurs comptes rendus, la place qu'elles occupent depuis longtemps dans la réalité politique.

#### **Informations supplémentaires:**

*Commentaire de la CFQF sur l'étude «Genre et médias au préalable des élections fédérales 2015»*

Résumés (D, F, I) et version intégrale (D) de l'étude:

*Fiechtner, Stephanie / Schönhagen, Philomen / Puppis, Manuel (2016), Genre et médias au préalable des élections fédérales 2015 / Gender und Medien im Vorfeld der eidgenössischen Wahlen 2015. Sur mandat de l'Office fédéral de la communication OFCOM et de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, avec le soutien financier de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR. Université de Fribourg*

On trouvera tous ces documents (en PDF) sur le site suivant:

[www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/etudes-et-recommandations.html](http://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/etudes-et-recommandations.html)

### **1.3.3 Rencontre en vue de l'analyse des résultats des élections et de la présentation des candidat-e-s dans les médias**

D'entente avec le Groupe parlementaire féminin, la CFQF a organisé à Berne le 13 décembre 2016 une rencontre en vue d'évaluer les résultats de l'analyse des élections et de l'analyse de la manière dont les médias ont présenté les candidates et les candidats aux

élections fédérales de 2015. Cette rencontre a rassemblé notamment des représentant-e-s des instances ayant lancé ces études ainsi que des syndicats des médias.

#### **1.3.4 «Médias – représentations de genres – politique» – au sommaire de la revue «Questions au féminin» 2016**

Le numéro de cette année de notre revue contient l'analyse des élections de 2015 par Werner Seitz (cf. 1.3.1) ainsi que le résumé de l'étude «Genre et médias au préalable des élections fédérales 2015» (cf. 1.3.2). En outre, des interviews et des portraits consacrés à des chercheuses, des syndicalistes et des professionnelles des médias montrent où en sont les efforts en vue de l'égalité dans les médias.

«Questions au féminin» paraît chaque année en novembre; on peut consulter les articles sur le site: <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/revue-specialisee--questions-au-feminin-/frauenfragen-2016.html>

### **1.4 Application par la Suisse de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF**

#### **1.4.1 Audition de la CFQF par le Comité de la CEDEF**

Lors de la 65<sup>e</sup> Session du Comité des Nations Unies pour l'application de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF, une audition de la CFQF a eu lieu à Genève le 31 octobre; la Commission a en effet le statut d'une institution nationale indépendante pour la défense des droits humains. Comme elle l'avait fait en 2009 déjà, lors de la présentation du troisième Rapport d'Etat de la Suisse, la CFQF a présenté au Comité de la CEDEF en 2016 une prise de position écrite sur le Rapport d'Etat actuel (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rapports). M. Pierre-André Wagner, vice-président de la CFQF, et Mme Claudia Weilenmann, collaboratrice scientifique, se sont exprimés une nouvelle fois oralement sur les sujets suivants: présence des femmes dans les médias, participation des femmes à la politique, congé parental, quotas féminins dans les conseils d'administration et les organes directeurs des entreprises, discrimination à l'égard des employées à temps partiel en matière d'assurance-invalidité et absence de partage du déficit en cas de séparation et de divorce.

On trouvera cette prise de position sur le site:

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/themen/droits-des-femmes---droits-humains.html>

Les ONG suisses ont pu s'exprimer lors d'une audition séparée, organisée également le 31 octobre 2016. L'audition de la délégation du Gouvernement suisse s'est déroulée le 2 novembre 2016. Des échanges de vues et d'informations ont eu lieu avec des représentantes des ONG et avec la délégation du Gouvernement.

#### **1.4.2 Poursuite de l'application de la CEDEF en Suisse**

Constatant que les dispositions de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF n'avaient guère joué de rôle dans la pratique juridique suisse, la CFQF a fait réaliser un Guide électronique de la pratique juridique, disponible depuis 2012 sur son site Web et mis à jour chaque année. On est en train d'examiner si ce Guide, sous sa forme actuelle, répond aux attentes et de quelle manière on pourrait y intégrer d'autres critères internationaux (par exemple CEDH, Convention d'Istanbul). Pour discuter de ces questions avec des spécialistes, la CFQF a organisé à Berne, le 7 décembre

2016, un atelier dont les conclusions seront formulées dans un rapport destiné à la Commission. Celle-ci va prendre une décision sur la suite de la procédure au cours du premier semestre 2017.

Parallèlement, la CFQF examine cet outil en ligne dans l'optique des recommandations (*concluding observations*) du Comité de la CEDEF de novembre 2016 et étudie quelles priorités elle entend fixer dans ses efforts pour accompagner l'application de la Convention en Suisse. Cette tâche va également se poursuivre jusqu'en 2017.

## **1.5 Autres activités**

### **1.5.1 Prévoyance vieillesse 2020**

En 2016 également, la Commission s'est penchée sur la future réforme de la prévoyance vieillesse 2020 qui, entre-temps, a été soumise au débat des Chambres. La CFQF a souligné une fois encore qu'elle estime que l'âge de la retraite des femmes doit demeurer à 64 ans et renvoie à son bilan intermédiaire de 2015.

[www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html](http://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html)

### **1.5.2 Réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance**

En mai et octobre 2016, les membres de la Table ronde mise en place par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ont tenu des séances auxquelles la directrice de la CFQF a participé avec voix consultative. La discussion a porté essentiellement sur la Loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative de 1981 (adoptée par le Parlement le 30 septembre 2016 et qui devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017), sur son application et sur les recherches de la Commission indépendante d'experts «internements administratifs» (CIE).

Depuis 2007/2008, la CFQF s'engage en faveur de la réhabilitation des personnes placées par décision administrative – après que des femmes touchées naguère par ces mesures se furent adressées à elle – ainsi qu'en faveur des autres victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Les décisions prises alors par les autorités étaient fortement influencées par les stéréotypes de genre: on a puni et interné de nombreuses femmes et jeunes filles au seul motif que leur comportement était jugé contraire aux règles sociales et aux normes (de rôles) acceptées par la société.

### **1.5.3 Modification de l'ordre de priorité pour l'attribution d'aides financières aux services de consultation, selon l'art. 15 de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg)**

Dans une lettre adressée en août 2016 au conseiller fédéral Alain Berset, la Commission préconise de continuer à accorder dès 2017 une aide financière aux services de consultation selon l'art 15 LEg. La CFQF ne peut accepter la réorientation des aides financières prévue par le Conseil fédéral, ni la référence à la compétence des cantons: les onze services de consultation régionaux touchés par la diminution ou la suppression de ces aides ont accompli et accomplissent encore un travail essentiel qui dépasse les régions concernées, et il est à craindre qu'il soit totalement supprimé. Le Conseil fédéral ne s'est pas rallié à l'opinion de la CFQF.

#### **1.5.4 Droits des femmes – culture – religion**

En juin 2010 déjà, la CFQF a publié une prise de position sur des questions touchant les pratiques culturelles et religieuses et l'égalité des sexes. Depuis, ces thèmes ont fait l'objet de nombreuses discussions tant dans les médias que dans les milieux politiques et scientifiques. Comme ces débats se poursuivent, la Commission a décidé de se pencher une nouvelle fois sur ce thème: lors de ses séances plénières de juin et novembre 2016, elle a examiné l'évolution de la question, notamment en ce qui concerne le domaine scolaire et le voile intégral.

La Commission a décidé d'intégrer dans le document de 2010 les tendances apparues ces dernières années en matière de politique sociale et de droit et de publier ce texte en 2017 dans une version mise à jour.

*Egalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses. Prise de position de la CFQF, 2010*  
<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/prises-de-position.html>

#### **1.5.5 Mise à jour de la documentation en ligne «Femmes – pouvoir – histoire»**

De 1848 à nos jours: la documentation en ligne «Femmes – pouvoir – histoire» rassemble les données et faits essentiels concernant la politique, le droit et la formation. On peut la consulter sous forme de dossier PDF en allemand, français et italien sur le site

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/histoire-de-l-egalite-femmes-pouvoir-histoire.html>

#### **1.5.6 Manifestations et contacts**

Comme à l'accoutumée, la présidence et/ou la directrice de la CFQF ont participé à un grand nombre de manifestations pour y évoquer les préoccupations de la Commission. On peut citer notamment:

- 22 mars et 23 août: rencontre des secrétariats des commissions extraparlimentaires
- 21 avril: rencontre des services fédéraux «Panorama de la politique de l'égalité 2015–2019. Thèmes à traiter et défis à relever au cours de la nouvelle législature 2015–2019»
- 28 avril: séances du Conseil consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH
- 2 mai: exposé à la Commission pour les questions de société du canton de Lucerne sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes en Suisse
- 24 mai: rencontre avec Lukas Bruhin, secrétaire général du Département fédéral de l'Intérieur DFI
- 31 mai: rencontre avec les femmes parlementaires à l'occasion de la session «Prévoyance vieillesse»
- 24 août: rencontre de travail annuelle du Bureau fédéral de l'égalité BFEG avec des organisations féminines, masculines et concernées par l'égalité
- 6 septembre: deuxième rencontre nationale du BFEG «Promotion de l'égalité salariale dans le secteur public»
- 20 septembre: séminaire de formation continue du BFEG «Droits des femmes, culture, religion» (avec Elham Manea, membre de la CFQF)
- 18 octobre: rencontre avec le conseiller fédéral Alain Berset, chef du DFI
- 9 novembre: exposé au Club Soroptimist International de Berne: «Les 40 ans de la CFQF – Nombreux sont les acquis – nouveaux sont les défis»

- 22 novembre: Conférence nationale du BFEG «Auteurs et auteures de violences domestiques»
- 24 novembre: «Les 20 ans du Bureau de l'égalité des chances des femmes et des hommes» du canton des Grisons à Coire (ensemble de la Commission)
- 23 décembre: exposé sur le congé parental au Forum de politique sociale de l'Université de Saint-Gall (sciences appliquées, service social)

Le 10 mai 2016, des élèves (filles et garçons) de la Kantonsschule Hottingen de Zurich ont rendu visite au Secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines pour se renseigner sur ses activités et sur l'évolution actuelle de la politique de l'égalité. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'un projet d'étude sur le thème «Histoire des femmes, droits des femmes, égalité».

## **2. La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération**

### **2.1 Séances plénières**

En 2016, la Commission a tenu trois séances plénières: le 9 mars et le 4 juillet à Berne et les 24 et 25 novembre à Coire. Le 24 novembre, la CFQF et le Bureau de l'égalité des chances des femmes et des hommes des Grisons ont organisé une manifestation pour marquer les 20 ans d'existence de ce Bureau. On a réuni pour un apéritif des représentantes et représentants des milieux politiques et de la société civile ainsi que quelques pionnières grisonnes de la lutte pour l'égalité des sexes. Le conseiller d'Etat Martin Jäger, chef du Département de l'instruction publique, de la culture et de la protection de l'environnement, Silvia Hofmann Auf der Maur, directrice du Bureau et Yvonne Schärli, présidente de la CFQF, ont pris la parole.

### **2.2 Présidence**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la présidence de la CFQF est assumée par Yvonne Schärli, ancienne conseillère d'Etat lucernoise, élue par le Conseil fédéral le 27 novembre 2015, à l'occasion du renouvellement général des commissions extraparlamentaires de la Confédération.

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 20 janvier, 16 février, 20 avril, 28 juin, 23 août, 16 novembre et 14 décembre.

### **2.3 Secrétariat**

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent 150% d'un poste à plein temps (directrice: 65%, collaboratrice scientifique: 35%, assistance administrative: 50%). Le poste de stagiaire scientifique à la CFQF représente 80% d'un poste à plein temps.

### **2.4 Budget**

En 2016, la CFQF disposait d'un budget de CHF 190'700.– (CHF 194'000.– en 2015).



## **2.5 Membres de la Commission**

Pour la législature 2016–2019, les personnes suivantes ont été élues à la Commission: Béatrice Bürgin, Société d'utilité publique des femmes suisses, Niklaus Flütsch (siège non lié à une organisation), Daniella Lützel Schwab Saija, Union patronale suisse, et Edith Siegenthaler, Femmes protestantes en Suisse.

On trouvera la liste complète des membres sur le site:

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/la-cfqf/membres.html>

## **3. Activités de la Commission prévues pour 2017**

### **Thèmes**

Lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme

Protection de l'intégrité personnelle / protection contre la violence

Participation des femmes à la politique

Un salaire égal pour un travail de valeur égale

Concilier la profession et la famille

Sécurité sociale

### **Tâches permanentes**

Prises de position sur les projets de loi intéressant les femmes et les questions d'égalité et participation aux révisions

Publication des prises de position et d'informations sur les activités de la Commission en matière de politique féminine sur le site Web de la CFQF

Publication de la revue «Questions au féminin»

Organisation de manifestations, collaboration et participation à des rencontres

Participation à des groupes de travail et à des projets de la Confédération

Echanges de vues et collaboration avec des milieux spécialisés, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions.

*Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini*